



# Plan d'action 2024 à l'égard des personnes handicapées et bilan 2023



**SAINT-LIN-LAURENTIDES**



3	Bref portrait de la ville et de ses secteurs d'activités
2	Élu responsable du dossier
3	Groupe de travail responsable du plan d'action
4	Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants
5	Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2024
9	Bilan des mesures réalisées en 2023
10	Questions ou commentaires sur ce plan d'action

## Sommaire



## Bref portrait de la ville et de ses secteurs d'activité

La Ville compte 100 employés permanents à temps plein. Elle compte sept (7) bâtiments municipaux et vingt (20) parcs.

La Ville est un gouvernement de proximité qui axe ses activités sur les services offerts à l'ensemble de la population saint-linoise.

## Élu responsable du dossier

L'élue responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées est Chantal Lortie. Son rôle est de superviser et de soutenir la mise en œuvre des mesures visant à assurer l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées dans la ville.

## Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

- Amélie Coutu - Cheffe du service de l'urbanisme
- Audrey-Line Lachance - Directrice régionale, ARLPHL
- Chantal Lortie - Conseillère municipale
- Claude Dion - Citoyen
- Gaëtan Boucher – Trésorier, conseil d'administration de l'Association Handami
- Guylaine Gagner - Coordinatrice des communications
- Lucie Nault – Directrice générale, ReQIS
- Marie-Claude Sénéchal - Directrice générale de la Ville
- Mélissa Marcil - Directrice, Les répits de Gaby
- Mélissa Meilleur - Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Sara Lafrenière – Directrice adjointe, Association des Sourds de Lanaudière
- Steve Fortin - Citoyen
- Yvon Leroux - Citoyen
- Yvon Mantha – Agent de liaison, Association des Sourds de Lanaudière

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées dans la ville.
- Proposer des mesures concrètes pour favoriser leur inclusion.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'action.



## Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants

Pour l'élaboration de ce plan d'action, les personnes en situation d'handicap et leurs besoins ont été pris en compte grâce à une consultation effectuée par le biais des représentants des différents organismes partenaires et des citoyens engagés.

La Ville de Saint-Lin-Laurentides aimerait d'ailleurs remercier ces personnes qui ont été impliquées et surtout nous ont partagé leur quotidien, ce qui a permis de bien identifier les obstacles auxquels ils étaient confrontés.

- Steve Fortin – Citoyen vivant avec un handicap visuel;
- Yvon Leroux – Citoyen vivant avec un handicap physique;
- Yvon Mantha – Agent de liaison, Association des Sourds de Lanaudière, représentant des citoyens sourds sur le territoire.



# Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2024

## Axe concernant l'accessibilité des lieux publics et des bâtiments municipaux

<b>Obstacles</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéance</b>
Certains bâtiments municipaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite	Rendre accessibles les bâtiments municipaux prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparer la rampe d'accès à l'Hôtel de Ville pour éliminer la dénivellation</li> <li>- Ajouter une rampe au carrefour citoyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'achèvement des travaux</li> <li>- Nombre de bâtiments accessibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des travaux publics</li> <li>- Direction des services techniques</li> </ul>	Carrefour citoyen : 6 septembre 2024 Hôtel de Ville : 30 juin 2024
Le mobilier urbain dans les parcs n'est pas toujours accessible	Faciliter l'accessibilité aux mobiliers urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des bancs et tables accessibles lors de la conception de nouveaux parcs</li> <li>- Remplacer progressivement le mobilier existant par du mobilier accessible</li> <li>- Créer des sentiers permettant l'accès au mobilier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mobiliers accessibles ajoutés</li> <li>- Nombre de sentiers ajoutés dans les parcs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directions des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>- Direction des services techniques</li> <li>- Service de l'approvisionnement</li> </ul>	Du 1er janvier au 31 décembre 2024



## Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2024

### Axe concernant les communications, l'accès à l'information et aux documents



#### Obstacles

Les documents ou parutions de la Ville ne sont pas tous accessibles



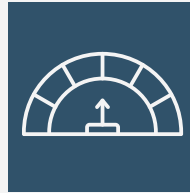
#### Objectifs

Faciliter l'accès aux documents ou parutions de la Ville



#### Mesures

- Ajouter des symboles aux affiches de règlements dans les parcs
- Adopter une police accessible pour toutes les communications officielles



#### Indicateur

- Nombre d'affiches modifiées
- % de documents municipaux conformes à l'accessibilité



#### Responsable

- Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Direction des communications



#### Échéance

1er juin 2024

### Axe concernant la sensibilisation, la promotion et la formation

Les employés et élus ne sont pas sensibilisés aux enjeux d'accessibilité

Former et sensibiliser tous les acteurs municipaux

- Organiser des ateliers de sensibilisation
- Sensibiliser les organismes partenaires aux enjeux d'accessibilité dans leurs activités

- Nombre de participants formés
- % d'organismes partenaires sensibilisés

Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

1er novembre 2024

Manque d'orientations pour des actions concrètes en matière d'accessibilité

Mise en oeuvre d'une politique d'accessibilité universelle

- Créer un comité de travail
- Élaborer un plan d'action quinquennal

- Politique adoptée par le conseil municipal
- Plan quinquennal validé

- Direction générale
- Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Organismes locaux et régionaux

12 novembre 2024  
Décembre 2024



## Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2024

### Axe concernant l'emploi



#### Obstacles

Les personnes en situation d'handicap rencontrent des obstacles dans l'intégration à l'emploi



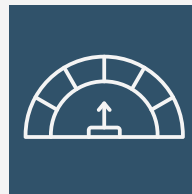
#### Objectifs

Favoriser l'intégration et le maintien à l'emploi.



#### Mesures

- Identifier des programmes d'intégration  
- Adapter les processus de recrutement



#### Indicateur

Nombre de candidatures et embauches de personnes handicapées.



#### Responsable

Direction des ressources humaines



#### Échéance

### Axe concernant les loisirs, le sport, la culture et les camps de jour

Certains parcs ne sont pas accessibles à certaines personnes

Rendre accessible au moins un parc municipal

- Adapter un parc de manière universelle  
- Utiliser des copeaux plutôt que du sable pour les surfaces amortissantes

Nombre de parcs accessibles

-Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
-Direction des services techniques

Juillet 2024

Certains événements municipaux limitent la participation de personnes handicapées

Encourager l'inclusion lors des événements municipaux

- Installer des toilettes accessibles  
- Privilégier des sites accessibles pour les événements

% d'événements accessibles

Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le personnel d'animation des camps de jour manque de formation adaptée

Former le personnel à l'accueil de jeunes en situation d'handicap

Établir un partenariat avec des organismes locaux pour un plan de formation spécifique

Nombre d'heures de formation

Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



## Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2024

### Axe concernant le transport et les stationnements



#### Obstacles

Les places de stationnement n'ont pas assez de dégagement ou elles ne sont pas situées dans des endroits optimaux



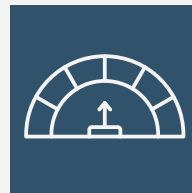
#### Objectifs

S'assurer que les places de stationnement respectent les normes maximales de dégagement et soient bien situées



#### Mesures

Faire le bilan des places existantes et évaluer leur conformité avec les normes en vigueur



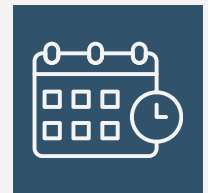
#### Indicateur

- Nombre de places conformes après évaluation.  
- % d'amélioration de la conformité



#### Responsable

Direction des travaux publics;  
Direction des services techniques



#### Échéance

### Axe concernant la concertation et les consultations

Certains types de consultations deviennent des obstacles pour les personnes en situation d'handicap

Adapter les types de consultations afin de les rendre plus accessibles

Offrir des consultations en ligne et en présentiel afin d'éliminer certains obstacles

Nombre de consultations adaptées

Tout au long de l'année

### Axe concernant l'habitation

Aucune action prévue cette année

### Axe concernant l'adaptation aux situations particulières (mesures d'urgence, sécurité civile)

Aucune action prévue cette année

### Axe concernant l'approvisionnement accessible

Aucune action prévue cette année





## Bilan des mesures réalisées en 2023

### Objectifs et réalisations



Augmenter le niveau d'accessibilité du site internet en répondant aux normes de base par la conception d'un nouveau site Web lancé en décembre 2023.



Améliorer l'accessibilité des séances du conseil municipal par la diffusion sur la chaîne YouTube de la Ville depuis janvier 2023.



Augmenter le niveau d'accessibilité de la piscine extérieure en installant une rampe installée au printemps 2024.



Rendre accessibles les aires de jeux municipales notamment par la réalisation de travaux au parc de l'Aubier au printemps 2023.



Permettre une meilleure participation des citoyens aux événements en mettant en place un circuit de transport lors de certains événements, comme à la Fête nationale et au Skatefest.



Permettre une gestion efficace lors des situations de mesures d'urgence en établissant un fonctionnement spécifique pour les personnes en situation d'handicap (Formation concernant les mesures d'urgence à l'automne 2023; Adoption d'un processus de mesures d'urgence en janvier 2024).



## Questions ou commentaires sur ce plan d'action

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés au responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

### Coordonnées

**Mélissa Meilleur**  
**Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**  
**450 439-3130 poste 7270**  
**[m.meilleur@saint-lin-laurentides.com](mailto:m.meilleur@saint-lin-laurentides.com)**



**SAINT-LIN-LAURENTIDES**